

## **Actualités de l'ORMR : Mise à jour sur la préparation à la saison des maladies respiratoires, lancement du Portail libre-service de l'ORMR, modules d'aide à la conformité de l'ORMR et rapport annuel 2023-2024 de l'ORMR**

### **Mise à jour sur la préparation à la saison des maladies respiratoires**

Au nom du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA), l'ORMR souhaite attirer votre attention sur quelques mises à jour concernant les programmes de préparation à la saison des maladies respiratoires.

Le ministère de la Santé (MSAN) a annoncé que les maisons de retraite peuvent continuer d'utiliser les tests de dépistage de la COVID-19 financés par l'État. Des tests antigéniques rapides peuvent être commandés sur le [Portail d'approvisionnement en EPI](#), bien que les tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR) soient la méthode recommandée et privilégiée pour dépister les résidents atteints d'une maladie respiratoire aiguë.

Pour rappel, l'accès aux vaccins contre la [grippe](#) et la [COVID-19](#) est réservé en priorité aux résidents des maisons de retraite à partir du début du mois d'octobre, et la vaccination contre le [VRS](#) reste possible dans le cadre des programmes des bureaux de santé publique locaux. Le MSAN [encourage](#) la coadministration de ces vaccins afin de réduire le nombre de visites de prestataires.

Le MSAA encourage les exploitants à revoir leurs plans de prévention et de gestion des infections, à finaliser leurs plans de vaccination et à utiliser les outils fournis dans la [note de service du MSAA sur la préparation à l'automne](#) et dans le [webinaire](#) afin de définir les mesures qui seront prises pour cette saison.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à [RHInquiries@ontario.ca](mailto:RHInquiries@ontario.ca).

### **Le Portail libre-service de l'ORMR est désormais accessible**

Le [Portail libre-service de l'ORMR](#) est officiellement accessible à tous les titulaires de permis et les exploitants de maisons de retraite. Cette plateforme novatrice permettra d'alléger le fardeau administratif qui pèse sur les maisons de retraite agréées et sur l'ORMR, et de simplifier l'ensemble du processus.

Les titulaires de permis et les exploitants peuvent utiliser cet outil en ligne pour présenter une demande, signaler un préjudice, déposer une plainte et remplir un Formulaire d'avis de changement. Une invitation pour créer un compte sur le portail a été envoyée par courriel à tous les titulaires de permis et les exploitants. Bien que l'utilisation du portail ne soit pas obligatoire, l'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à tirer parti de cet outil en ligne complet.

Le portail est également accessible aux résidents, à leurs proches et aux membres du public qui souhaitent déposer une plainte ou un rapport obligatoire sans avoir besoin d'un compte.

Pour en savoir plus sur le [Portail libre-service, consultez le site Web de l'ORMR](#).

Pour toute question ou pour obtenir de l'aide, veuillez envoyer un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou composer le 1 855 275-7472.

### **Ressources à portée de main : modules d'aide à la conformité de l'ORMR**

L'ORMR tient à rappeler aimablement aux titulaires de permis, aux exploitants et aux membres du personnel des maisons de retraite que son site Web contient de nombreux outils et ressources de soutien. Les modules d'aide à la conformité (MAC) sont conçus pour permettre aux titulaires de permis, aux exploitants et aux membres du personnel de bien comprendre les obligations énoncées dans la *Loi sur les maisons de retraite* et son règlement d'application.

L'ORMR vous invite à consulter les MAC disponibles :

- [Gestion des comportements](#) – Pleins feux sur les stratégies de prévention et de gestion des comportements d'un résident ou d'une résidente qui font courir un danger à cette personne ou à autrui dans une maison de retraite, sur les techniques d'intervention lorsqu'un résident ou une résidente adopte un comportement de ce type, et sur les cas nécessitant une surveillance accrue.
- [Gestion des plaintes](#) – Présentation de scénarios courants permettant d'évaluer si les participants comprennent comment il faut recevoir une plainte et y donner suite.
- [Évaluations et programmes de soins](#) – Module conçu pour permettre aux participants de comprendre comment se conformer à la réglementation sur les évaluations et les programmes de soins.
- [Planification des mesures d'urgence](#) – Description des étapes clés dans l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence conforme, axée sur quatre principaux domaines : la conception du plan, la collaboration avec les partenaires communautaires, la formation du personnel et des bénévoles, et la mise à l'épreuve du plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les MAC, consultez [RHRA.ca/fr/CAMs](https://rhra.ca/fr/CAMs). Pour toute question, veuillez communiquer avec nous en envoyant un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou en composant le 1 855 275-7472.

### **Rappel : rapport annuel 2023-2024 de l'ORMR**

Le [rapport annuel 2023-2024 de l'ORMR](#) est disponible sur le site Web de l'ORMR. Le rapport fournit des renseignements sur les activités de l'ORMR pendant l'exercice 2023-2024 et sur les progrès réalisés par rapport à son [plan stratégique triennal](#). Le document contient également un rapport du conseil consultatif des parties prenantes de l'ORMR et d'autres renseignements clés qui témoignent du travail accompli par l'organisme au cours du dernier exercice.

L'ORMR invite et encourage les titulaires de permis, les exploitants, les membres du personnel et les résidents des maisons de retraite, ainsi que le public, à consulter le rapport. Tous les autres plans et rapports d'entreprise sont disponibles sur [la page « Plans et rapports d'entreprise » du site Web](#).

Pour toute question concernant le rapport, veuillez envoyer un courriel à [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca).